

La Lettre d'André

REICHARDT

SÉNAT

Sénateur du Bas-Rhin - 1^{er} Vice président de la Région Alsace

L'ACTUALITÉ DE VOTRE SÉNATEUR

MARS 2014

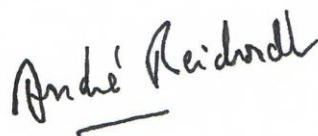
EDITO

Chers lecteurs,

En cette fin de période électorale, je souhaite adresser tout d'abord mes félicitations les plus chaleureuses aux maires, adjoints et conseillers municipaux, nouvellement élus ou réélus. En tant que sénateur et donc élu des collectivités territoriales, je suis naturellement totalement à votre disposition. Je publie régulièrement cette newsletter parlementaire dans laquelle vous trouverez l'essentiel de mes activités au Sénat. Bien que la session parlementaire ait été interrompue en mars pour cause d'élections, mon activité n'a pas cessé pour autant. Je vous informe donc de quelques actualités relatives à ce mois.

Bonne lecture,

Bien cordialement,



QUELQUES RAPPELS : A QUOI SERT LE SENAT ?

La mission principale du Sénat est de **voter la loi**. Le Sénat, aussi communément appelé Chambre haute, constitue, avec l'Assemblée nationale, le Parlement.

Dans chaque chambre, les textes sont examinés en commission avant d'être mis au vote en séance publique. Les sept commissions permanentes constituent les organes essentiels du travail législatif. Il s'agit de :

- La commission des Affaires économiques
- La commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées
- La commission des Affaires sociales
- La commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication
- La commission du Développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire
- La commission des Finances
- La commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale.

J'ai pour ma part l'honneur d'être membre de cette dernière commission.

Le **contrôle du Gouvernement** est la deuxième grande mission du Sénat. Ce contrôle s'exerce par des questions, des débats ou des investigations menées par les sénateurs.

Un questionnement sur un article de loi ? un fait d'actualité ? un problème dans votre commune ? N'hésitez pas, contactez moi et le cas échéant je ne manquerai pas d'interroger le Gouvernement à cet égard via la procédure des **questions écrites ou orales**.

N'hésitez pas également à contacter ma collaboratrice à Paris si vous souhaitez **vous rendre au Sénat** à l'une ou l'autre occasion, avec ou sans votre conseil municipal, pour avoir plus d'informations sur son fonctionnement ou même pour le visiter. (a.reichardt@senat.fr, 01.42.34.38.77).

Je vous invite à me suivre sur Internet et à découvrir mes activités et mes initiatives :

Site internet : www.andrereichardt.com

Facebook : www.facebook.com/andre.reichardt1

REGION : QUEL AVENIR POUR FRANCE 3 ?

En février dernier, j'avais adressé un courrier à Mme Aurélie FILIPPETTI, Ministre de la Culture et de la Communication, au sujet du projet de réforme de la chaîne publique France 3 et la révision du contrat d'objectifs et de moyens de France Télévision, qui pouvaient constituer un excellent tremplin **vers une régionalisation des programmes** et un enjeu majeur d'aménagement du territoire en terme économique et culturel.

France 3, la « chaîne des régions » selon le vocabulaire en vigueur à Paris, ne consacre que très peu d'heures aux programmes régionaux, limités aux 20 minutes de décrochages quotidiens pour le journal d'informations et la météo et à deux heures de documentaires et magazines le samedi après-midi, soit 15 heures hebdomadaires et moins de 10 % de son temps d'antenne ! Les revendications des professionnels de l'audiovisuel, et notamment de l'Association des Producteurs Audiovisuels d'Alsace, existent depuis longtemps pour accroître le temps d'antenne et les moyens financiers des stations régionales de France 3.

Mme FILIPPETTI vient de me répondre qu'elle partage mon souhait que France 3 prenne toute sa place dans le paysage audiovisuel, particulièrement dans sa dimension régionale, et m'informe qu'à ce titre **elle a confié fin novembre 2013 une mission à Mme Anne BRUCY** (ancienne directrice de France Bleu et de France 3 Nord – Pas-de-Calais / Picardie) **sur l'avenir de l'offre régionale et locale de France 3**. Cette mission a pour rôle d'examiner plusieurs scénarios de réforme et d'en préciser les enjeux et les modalités de mise en œuvre, tout en tenant compte du contexte financier contraint de France Télévisions. Mme BRUCY devra remettre à Mme la Ministre les **conclusions de ses réflexions en avril 2014**.

Dans ce cadre, il m'a été proposé d'être auditionné par Mme BRUCY afin qu'elle puisse bénéficier de mon point de vue sur la situation et les perspectives de France 3. J'ai bien évidemment accepté cette proposition et **ai demandé à être auditionné très prochainement**.

PROTECTION DU NOM DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Adoptée en février, la loi sur la consommation a été publiée au Journal Officiel le 18 mars dernier. L'une des dispositions satisfaisantes du texte vise à la protection du nom des collectivités territoriales. Ainsi, une collectivité territoriale ou un EPCI peut **démander à être alertés** en cas de dépôt d'une demande d'enregistrement d'une marque contenant sa dénomination. Cette possibilité est également ouverte aux conseils régionaux ou généraux, qui peuvent demander à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) d'être alertés en cas de dépôt d'une demande d'enregistrement d'une marque contenant un nom de pays se situant sur leur territoire géographique.

D'autre part, une opposition à la demande d'enregistrement pourra être formulée par une collectivité territoriale pendant un délai de **deux mois**, dès lors que l'indication comporte le nom de la collectivité concernée. La commune pourra donc s'opposer à l'enregistrement d'une marque qui porterait atteinte à ses intérêts.

CANDIDATS « SANS ETIQUETTE » AUX ELECTIONS MUNICIPALES

J'ai signé une proposition de loi permettant aux candidats de se présenter aux élections municipales avec la nuance « sans étiquette » dans les communes de moins de 3 500 habitants.

Il est aujourd'hui obligatoire pour les candidats des communes de 1 000 à 3 500 habitants – soumises pour la première fois à la proportionnelle depuis la loi du 17 mai 2013 – de déposer leur liste en préfecture en indiquant leur étiquette et leur nuance politiques.

Etant donné que cette obligation résulte du règlement, il aurait suffi d'une modification du décret du 30/08/2001 pour que la raison l'emporte. Mais tel n'a pas été l'état d'esprit du Ministre de l'Intérieur qui, dans une réponse à la lettre du Président de l'Association des Maires de France, a clairement balayé d'un revers de la main les inquiétudes et observations légitimes des maires des petites communes.

La proposition de loi que je signe a donc un double objet :

- permettre aux candidats de présenter des listes « sans étiquette » distinctes des « listes divers » ;
- et supprimer l'obligation faite aux préfets d'attribuer des nuances dans les communes de moins de 3 500 habitants, dès lors que les candidats ne revendiquent pas eux-mêmes une telle nuance.

MISSION SUR LA SECURITE SOCIALE DES ELUS LOCAUX

Mme Jacqueline GOURAULT, présidente de la Délégation aux Collectivités Territoriales et à la Décentralisation, dont je suis membre, m'a chargé tout récemment de **présider un groupe de travail relatif aux problématiques liées à la sécurité sociale des élus locaux**.

En effet, l'élargissement de la couverture sociale des élus locaux, et précisément l'article 18 de la loi du 17/12/2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013, affilié tous les élus locaux au régime général de la sécurité sociale pour l'ensemble des risques et assujettit les indemnités de fonction de certains d'entre eux aux cotisations de sécurité sociale. Ces cotisations à la charge des élus ont suscité une vague de mécontentement, de nombreux élus locaux n'ayant pas compris la nécessité de s'acquitter de charges supplémentaires, alors même qu'ils étaient déjà cotisants et couverts par la sécurité sociale par ailleurs.

Dès lors, j'ai saisi par courrier les Ministères concernés et, sans réponse de leur part, j'ai exprimé, au cours d'une réunion de la Délégation aux Collectivités Territoriales et à la Décentralisation, le désir qu'une étude soit entreprise pour « mettre à plat » ce dossier et examiner les modifications éventuelles à mettre en œuvre à cet égard. La présidente m'a par la suite confié la présidence d'un groupe de travail sur ce sujet, que j'ai acceptée avec plaisir.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés des travaux et réflexions qui seront menés. La 1^{ère} réunion est prévue le 7 mai prochain.

Je vous invite à me suivre sur Internet et à découvrir mes activités et mes initiatives :

Site internet : www.andrereichardt.com

Facebook : www.facebook.com/andre.reichardt1